

Extraits du plan de prévention des risques naturels "Inondations" de la Moselle



Direction
Départementale
de l'Équipement
des Vosges

Service de l'Urbanisme
et de l'Habitat
Cellule Planification
de la Prévention des
Risques

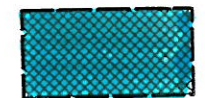
L'obligation d'établir un état
des risques par le vendeur
ou le bailleur s'applique
à l'intérieur du périmètre défini
par le Plan de Prévention
des Risques "Inondation" Arrêté
préfectoral n° 105/08/DDE
du 18 novembre 2008

LEGENDE

ZONE ROUGE D'INTERDICTION



ZONE BLEUE,
DE CONTRAINTE FAIBLE



Limites de
la commune

REMIREMONT